

Extrait du registre des délibérations du Centre  
Communal d'Action Sociale de Theix-Noyal

Délibération n°2021 / 027

L'an deux mille vingt et un le jeudi 30 septembre, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Theix-Noyal, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Christian SEBILLE, président.

Nombre de membres en exercice : 16

Date de la convocation : Mercredi 22 septembre 2021

PRESENTS : Christian SEBILLE, Danielle CATREVAUX, Eric NEAR, Martine GUILLERME, Marie-Josée PASQUIER, Paulette MAILLOT, Pierre CROLAS, Denise HOUSSAYE, Françoise GUENEGO, Sullivan VALIENTE, Nicole DALINO, Danielle LAU

EXCUSES : Yoann THEBAUT, Daniel PEURON, Gilles FORDOS, Robert RIGOLLE

PROCURATION : Daniel PEURON donne procuration à Danielle LAU  
Gilles FORDOS donne procuration à Danielle CATREVAUX  
Robert RIGOLLE donne procuration à Martine GUILLERME

CCAS – DECISION MODIFICATIVE N°1

---

Monsieur Christian SEBILLE, Président, lit le rapport suivant :

Il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes aux crédits votés lors du Budget Primitif 2021.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES**

**Chapitre 011- Charges à caractère général**

Il convient d'augmenter de 14 975 € l'inscription effectuée à l'article 6288 « Divers- autres » afin de prendre en charge l'audit organisationnel et fonctionnel réalisé au sein de l'EHPAD Roz Avel.

**Chapitre 65– Autres charges de gestion courante**

Il convient d'inscrire la somme de 744 € à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » au titre de l'état d'admission en non-valeur présenté par le Trésorier municipal.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M 14	BP 2021	DM N°1	BP+DM
011	6288	Divers- autres	0,00	14 975,00	14 975,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	0,00	744,00	744,00
		TOTAL		15 719,00	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

### Chapitre 74- Dotations et participations

Il convient d'augmenter de 14 975€ l'inscription effectuée à l'article 7474 « dotations et participations de la commune » relative à la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville au budget du CCAS.

### Chapitre 75- Autres produits de gestion courante

Il convient d'abonder de 744€ l'inscription effectuée à l'article 752 « revenus des immeubles » afin de tenir des loyers perçus auprès d'un nouveau locataire installé dans un appartement sis 2 rue du four.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M 14	BP 2021	DM N°1	BP+DM
74	7474	Com m unes	46 308,00	14 975,00	61 283,00
75	752	Revenus des im m eubles	10 500,00	744,00	11 244,00
		<b>TOTAL</b>		<b>15 719,00</b>	

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité le conseil d'administration du CCAS :

- DECIDE d'approuver la proposition de décision modificative n°1 au budget du CCAS 2021, conformément aux ajustements de crédits présentés ci-dessus ;
- AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avèraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyalo, le 4 octobre 2021

La vice-présidente



Danielle CATREVAUX

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).